

BRUNNER ET ASSOCIÉS SA
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE
2000 NEUCHÂTEL
ROUTE DES FALAISES 7
TÉL. +41 32 722 33 33

2300 LA CHAUX-DE-FONDS
AV. LÉOPOLD-ROBERT 32
TÉL. +41 32 722 33 83

1201 GENÈVE
RUE DU MONT-BLANC 7
TÉL. +41 22 906 77 66

INFO@BRUNNERASSOCIES.CH
WWW.BRUNNERASSOCIES.CH
CHE-107.962.254 TVA

BRUNNER
ASSOCIÉS
FIDUCIAIRE

RESEAU ORIENTATION SANTÉ SOCIAL

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision et les comptes annuels
à l'Assemblée générale des membres

EXERCICE 2023

	<u>Pages</u>
Mandat et rapport	1
Bilan au 31 décembre 2023	2
Compte de résultat de l'exercice 2023	4
Annexe aux comptes annuels	6

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de
Réseau Orientation Santé Social (AROSS)
La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de **Réseau Orientation Santé Social (AROSS)** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BRUNNER ET ASSOCIES SA
Société fiduciaire



2024-02-07 08:10

Signé électroniquement par Patrick Kolonovics

P. Kolonovics
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision



2024-02-07 09:07

Signé électroniquement par Rio LEUBA

R. Leuba
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

Neuchâtel, le 7 février 2024
PK/RL/cmu - 1

BILAN

<u>ACTIF</u>	<u>31.12.2023</u> (CHF)		<u>31.12.2022</u> (CHF)	
Actifs circulants	696'287.86	100%	1'668'014.74	98%
Caisse	26.17		664.61	
Banque - liquidités propres	9'794.91		1'018'706.03	
Banque - liquidités projet sous gestion	206'400.00		525'115.00	
<i>Trésorerie</i>	<u>216'221.08</u>	31%	<u>1'544'485.64</u>	91%
Envers EADP AROSS	460'594.03		0.00	
<i>Autres créances à court terme</i>	<u>460'594.03</u>	66%	<u>0.00</u>	0%
<i>Actifs de régularisation</i>	19'472.75	3%	123'529.10	7%
Actifs immobilisés	0.00	0%	30'476.55	2%
Banque - garantie loyer	0.00		30'473.55	
<i>Immobilisations financières</i>	<u>0.00</u>	0%	<u>30'473.55</u>	2%
Mobilier de bureau	0.00		1.00	
Installation téléphonie	0.00		1.00	
Installations informatiques	0.00		1.00	
<i>Immobilisations corporelles</i>	<u>0.00</u>	0%	<u>3.00</u>	0%
Total de l'actif	696'287.86	100%	1'698'491.29	100%

BILAN

<u>PASSIF</u>	<u>31.12.2023</u> (CHF)		<u>31.12.2022</u> (CHF)	
Capitaux étrangers à court terme	227'613.95	33%	841'361.70	50%
Envers des tiers	0.00		270'246.20	
Projet Promotion Santé Suisse	206'400.00		525'115.00	
<i>Autres dettes à court terme</i>	<i>206'400.00</i>	30%	<i>795'361.20</i>	47%
 <i>Passifs de régularisation</i>	 <i>21'213.95</i>	3%	 <i>46'000.50</i>	3%
 Fonds étrangers à long terme	 455'173.91	65%	 845'029.59	50%
Fonds de fluctuation des subventions	455'173.91		845'029.59	
<i>Réserve</i>	<i>455'173.91</i>	65%	<i>845'029.59</i>	50%
 Capitaux propres	 13'500.00	2%	 12'100.00	0%
Résultat au bilan	12'100.00		10'700.00	
Résultat de l'exercice	1'400.00		1'400.00	
<i>Capitaux propres</i>	<i>13'500.00</i>	2%	<i>12'100.00</i>	0%
 Total du passif	 696'287.86	100%	 1'698'491.29	100%

COMPTE DE RESULTAT

	<u>31.12.2023</u> (CHF)		<u>31.12.2022</u> (CHF)	
PRODUITS NETS D'EXPLOITATION				
Subventions projet pilote	2'232'437.50		3'263'250.00	
Autres recettes	89'786.10		109'089.65	
Total produits nets d'exploitation	2'322'223.60	100%	3'372'339.65	100%
<u>moins :</u>				
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges salariales	1'869'358.25		2'217'043.45	
Charges sociales (part patronale)	400'852.13		482'628.50	
Charges diverses du personnel	27'629.89		27'288.50	
Frais de déplacements du personnel	35'279.65		46'362.65	
Honoraires et mandats	131'936.60		218'628.25	
Entretien et réparations, nettoyage	9'012.44		5'219.59	
Equipements administratifs et informatique	6'235.19		24'254.50	
Assurances commerciales	1'097.20		1'462.95	
Frais administratifs	9'940.70		13'879.97	
Frais de communication	23'223.53		24'948.70	
Maintenance informatique périodique	132'687.60		147'046.35	
Charges de locaux	62'764.55		83'265.30	
Autres charges d'exploitation	2'074.90		2'224.30	
	2'712'092.63	117%	3'294'253.01	98%
Résultat d'exploitation avant intérêts et charges et produits exceptionnels	-389'869.03	-17%	78'086.64	2%
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS				
Produits financiers	53.35		0.00	
Charges financières	-40.00		-1'990.95	
Cotisations membres	1'400.00		1'400.00	
Résultat annuel avant attribution réserve et fluctuation	-388'455.68	-17%	77'495.69	2%

COMPTE DE RESULTAT

	<u>31.12.2023</u> (CHF)		<u>31.12.2022</u> (CHF)	
Résultat annuel avant attribution réserve et fluctuation	-388'455.68	-17%	77'495.69	2%
ATTRIBUTION / DISSOLUTION AU FONDS				
Attribution au fonds de fluctuation	389'855.68		-86'581.04	
Dissolution fonds subventions LORO (infrastructure)	0.00		10'485.35	
Résultat de l'exercice après attribution	1'400.00	0%	1'400.00	0%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(en CHF)

Information générale

Généralités

L'Association "Réseau Orientation Santé Social" est une association de droit privé, sans but lucratif, au sens de l'article 60 et ss du Code Civil, avec son siège à La Chaux-de-Fonds.

L'Association a pour but :

Promouvoir la création d'un réseau socio-sanitaire qui assure l'information, l'orientation des bénéficiaires et l'accompagnement des personnes âgées dans celui-ci, dans une optique d'efficience et de continuité des soins selon la loi neuchâteloise de santé. Dans ce cadre, elle assure le respect et la promotion de l'autonomie de la personne, de sa responsabilité, de la valorisation de ses choix et de sa qualité de vie. Elle veille au respect des règles éthiques en la matière.

Les statuts ont été révisés et acceptés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2022.

Le financement de l'Association est assuré par les cotisations des membres de droit, les subventions étatiques, les produits des activités ou services organisés par l'association, les contributions de membres ou de partenaires pour des projets spécifiques, les bénéfices de recherches de fonds privés ou publics, les dons, les legs et autres contributions bénévoles.

Principes de présentation des comptes

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions du Code des Obligations. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, donnent "une image fidèle de la situation économique de l'association".

Actifs immobilisés

L'ensemble des investissements a été comptabilisé en charges, du fait que la totalité de ces derniers a été subventionnée par un contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel, ceci de façon identique aux années précédentes.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(en CHF)

Actifs de régularisation

	2023	2022
Charges payées d'avance	4'426.50	10'029.10
Produits à recevoir	15'046.25	0.00
Solde des subventions à recevoir acquisition outil métier	0.00	113'500.00
TOTAL	19'472.75	123'529.10

Le solde des subventions à recevoir concernant l'acquisition "Outil métier de l'Etat de Neuchâtel" correspond à un montant initial de CHF 227'000 à recevoir sur 4 ans (2021 à 2024), soit un montant annuel de CHF 56'750. Ce montant est inclus au sein des contributions cantonales. Etant comptabilisée comme produits à recevoir sur l'exercice 2021, la variation du solde à recevoir réduit d'autant le montant des subventions comptabilisées, soit à CHF 2'232'437.50 (CHF 2'275'000 ./ CHF 42'562.50).

Passifs de régularisation

	2023	2022
Charges à payer	12'675.20	4'919.65
Provision honoraires fiduciaire	8'538.75	5'000.00
Provision heures supplémentaires et vacances à payer	0.00	36'080.85
TOTAL	21'213.95	46'000.50

Fonds de fluctuation des subventions

Le fonds de fluctuation des subventions comprend le montant des subventions attribuées par l'Etat de Neuchâtel à l'Association, mais qui seront utilisées durant le(s) prochain(s) exercice(s).

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(en CHF)

Projet "Aider les Proches Aidants" Promotion Santé Suisse

Les buts de ce projet sont de créer une application mobile, complétée par des prestations de support à destination des proches aidants, de répondre à la nécessité de mieux faire connaître l'offre disponible pour les soutenir et également de leur permettre d'évaluer leur degré d'épuisement et de prévenir celui-ci. Dans ce but, le Canton de Neuchâtel et son réseau socio-sanitaire AROSS se sont alliés à trois centres de compétences de la Haute école spécialisée bernoise BFH et à la coopérative MIDATA afin de construire et déployer sur leur territoire une solution basée sur les technologies digitales et portée par les acteurs sanitaires.

Durant l'exercice, le versement d'un acompte lié au projet "Aider les Proches Aidants" a été encaissé et diverses factures ont été payées par l'intermédiaire du compte bancaire de l'association dans le cadre d'un projet soutenu par Promotion Santé Suisse. L'association n'étant que dépositaire des fonds, afin d'apporter de la clarté dans la lecture des comptes, les liquidités y relatives ainsi que les dettes à court terme ont été présentées séparément des liquidités propres à l'association. Toutefois, les montants des frais liés aux différentes tâches du cahier des charges de l'association sont comptabilisés en charges et refacturés au consortium en charge de l'élaboration de ce projet. La refacturation est comptabilisée sous la rubrique "Autres recettes".

Informations complémentaires

Le Service des contributions a accordé l'exonération fiscale de l'association en date du 19.11.2019.

Suite au transfert, au 01.10.2023, de ses activités à AROSS, La Chaux-de-Fonds (entreprise de droit public), l'Association va être mise en liquidation.